



On n'va pas laisser ça sur la voie publique ? dis !

DOSSIER

Pages 10 et 11
**Les incivilités
du quotidien**



Mars 2021 #60 www.saint-nom-la-breteche.fr



7

Le point sur la vaccination



8

Zoom sur le périscolaire



10

Ensemble, disons stop
aux incivilités



14

Rapport d'Orientations
Budgétaires (ROB)





GIMCOVERMEILLE
Le talent immobilier

**CONFIEZ-NOUS VOTRE BIEN À LA VENTE,
NOUS CONNAISSONS DÉJÀ VOTRE ACQUÉREUR.**

6, Place de l'Europe - 78860 Saint-Nom-La-Bretèche - Tél. : 01 34 62 08 08 - www.gimcovermeille.com

Menuiserie Geppetto



Dressing
Cuisine
Parquet
Escalier
Meubles
Peinture



Fenêtres
Portes
Volets battants
Volets roulants
Portes de garage
Portails/Clôtures

09 75 51 11 30
www.menuiserie-geppetto.fr - 8, rue de Maule - 78870 Bailly -  facebook.com/menuiserieGeppetto



01 39 54 01 30
**Entreprise générale
de bâtiment**

**Tous travaux
de rénovation**

info@elitebatiment.com
www.elitebatiment.com

Votre satisfaction est notre priorité !





Editorial

Chers Nonnais-Bretêchois,

Comme chaque année à cette période, les travaux budgétaires sont à l'ordre du jour des conseils municipaux. En février le Rapport d'Orientation Budgétaire (anciennement DOB : Débat d'Orientation Budgétaire) a permis de présenter les principaux projets à venir, en conformité avec les propositions de campagne de la liste majoritaire, ainsi que la trajectoire financière de la commune.

Cette présentation n'a fait l'objet d'aucune remarque ou commentaire. Le budget principal de l'année 2021 sera présenté au conseil municipal du 23 mars.

En réflexion sur l'évolution des transports, *Île-de-France Mobilités* ouvre une grande enquête jusqu'au 15 avril. Que vous soyez utilisateurs réguliers, occasionnels ou non utilisateurs du TAD, votre participation et vos réponses sont précieuses ; elles alimenteront utilement les discussions en cours (tad.idfmobilites.fr).

Ensemble, nous apprécions et vantons la qualité de vie dans notre village. Pourtant les élus sont souvent interpellés quant aux actes d'incivilité constatés : le dossier de ce numéro est consacré à ce sujet et nous espérons tous que les bonnes volontés suivront.

Cela fait désormais une année que nous vivons avec le virus et les tourments qu'il provoque. Bonne nouvelle : les vaccins sont enfin arrivés sur notre territoire. Les équipes de la mairie se sont mobilisées en un temps record pour accueillir le **VaccYbus** et y faire venir les patients les plus vulnérables.

L'ouverture tant attendue du centre de Crespières et la possibilité pour nos praticiens de vacciner dans leurs cabinets permettent de reprendre espoir et d'envisager les mois à venir avec plus de confiance.

Le printemps arrive et avec le retour des beaux jours, nous espérons tous pouvoir renouer avec un mode de vie plus conforme à nos habitudes.

En attendant continuez de rester prudent.

Chaleureusement

Gilles Studnia
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche

Au sommaire

4 INFOS PRATIQUES

Nouveau conciliateur de justice
Horaires de la mairie
Prochain conseil municipal
Recensement des jeunes citoyens
Permanences d'urbanisme

5 ACTUALITÉ DU VILLAGE

Le point sur la vaccination
Don du sang
Mécénat chirurgie cardiaque
La pharmacie fait peau neuve
Vigilance équi-dés
Du côté de la bibliothèque

8 GÉNÉRATIONS

Zoom sur le périscolaire
Les gendarmes à la rencontre des jeunes
Fresque du climat
A l'Espace Jeunes...

10 DOSSIER

Stop aux incivilités

13 CADRE DE VIE

Vos déchets ménagers
Campagne d'élagage 2021
Nouvelles plaques de rues

14 DÉCRYPTAGE

Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)
Aides à l'économie et aux commerces

16 VIE ÉCONOMIQUE

UV Boosting
Hors cadre Cycles & Style
Syla bâtiments
LiveHome360
Ioana Partenie, coach de vie

18 LIBRE EXPRESSION

Infos pratiques

Horaires mairie

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h et 14h-17h
- Mercredi : 9h30-12h
- Samedi : permanence accueil et état-civil le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 12h.

Conseil municipal

Le prochain Conseil municipal aura lieu le **mardi 23 mars 2021** à 19h en mairie.

L'ordre du jour est communiqué par voie d'affichage et sur le site web de la ville : www.saint-nom-la-breteche.fr où vous pouvez aussi retrouver les compte-rendus de chaque séance.

Nota : Cette séance ne pouvant accueillir de public en raison du contexte sanitaire, elle sera retransmise en direct sur la page Facebook de la mairie.

Urbanisme

Le service urbanisme de la mairie vous reçoit sans rendez-vous le lundi après-midi, le mercredi matin et le vendredi après-midi aux heures d'ouvertures habituelles de la mairie indiquées ci-dessus. Il vous conseille sur vos démarches et vous renseigne sur la réglementation en vigueur. Tél. 01 30 80 07 04.

Nota : Les dossiers sont instruits depuis 2013 par le pôle urbanisme de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) Tél. 01 30 55 12 69.

Nouveau conciliateur de justice

Depuis le 1^{er} octobre, M. Dominique DEVAUX remplace M. Hervé BIBET dans ses fonctions de *conciliateur de justice*.



Son rôle ? Mandaté par le Tribunal judiciaire de Versailles, il s'attache à trouver une solution amiable à un problème de voisinage, un différend entre propriétaires et locataires ou entre copropriétaires, un désaccord relatif à un contrat de travail ou d'assurance, un litige lié à la consommation, y compris achats sur internet, malfaçons de travaux, impayés, etc.

L'objectif : Aboutir à un accord entre les parties concernées afin d'éviter des démarches judiciaires longues et coûteuses et ainsi désengorger les tribunaux. Ce service gratuit est complémentaire du rôle du *Défenseur des droits* qui a pour mission de résoudre les problèmes avec une administration ou un service public.

Permanences : M. Devaux vous reçoit à la mairie de Noisy-le-Roi, 37 rue André Le Bourblanc, un samedi sur deux, uniquement sur rendez-vous par courriel : dominique.devaux@conciliateurdejustice.fr

Recensement des jeunes citoyens

Les jeunes gens de nationalité française, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans, doivent se faire recenser en mairie dans les trois mois suivant leur date anniversaire. Pièces à fournir : carte d'identité ou passeport, livret de famille. Possibilité de faire la démarche en ligne sur www.service-public.fr.

Une attestation de recensement sera remise et le jeune sera par la suite convoqué à la journée de défense et de citoyenneté (JDC).



Ces démarches sont nécessaires notamment pour pouvoir participer aux concours et examens d'État, passer son permis de conduire, être inscrit sur les listes électorales...

Contact en mairie :
01 30 80 07 00



Magazine municipal Grand Angle n° 60 - Mars 2021

Mairie : 32 rue de la Fontaine des Vaux 78860 Saint-Nom-la-Breteche. Tél. : 01 30 80 07 00.
Directeur de la publication : Gilles Studnia, Maire. Directrice de la rédaction : Karine Dubois.
Responsable service communication : Pascal Bouchain, communication@mairiesnlb.fr
Tél. 01 30 80 07 13 / Régie publicitaire : LVC Communication : 06 11 59 05 32
Mise en page par nos soins. Impression : Mégatop (Naintré) 2 500 exemplaires.
Photos : Tout droit réservé / freepik. Dépôt légal : Mars 2021 / ISSN 1268-4678.



Rejoignez-nous sur
[facebook.com/mairiesaintnomlabreteche](https://www.facebook.com/mairiesaintnomlabreteche)



Inscrivez-vous
à notre Newsletter web
www.saint-nom-la-breteche.fr

Mécénat chirurgie cardiaque

L'association compte sur votre générosité

Dans le monde, près d'un enfant sur cent naît avec une malformation du cœur. **Mécénat Chirurgie Cardiaque** permet à des enfants de pays défavorisés de venir se faire opérer en France lorsque cela est impossible dans leur pays d'origine.

Grâce à la générosité de ses partenaires, des donateurs et au dévouement des familles d'accueil bénévoles, l'association a pris en charge plus de 3 600 enfants depuis sa co-création en 1996 par le Professeur Francine Leca, nonnais-bretêchoise.

Parmi les actions permettant de réunir les fonds nécessaires, l'association organise depuis 1997 au golf de Saint-Nom-la-Bretèche, le « **Trophée du Cœur** » dont la prochaine édition aura lieu mardi 13 avril 2021.

Récemment, le 8 février dernier, la boulangerie de la Bretèche « **Les Délices de Saint-Nom** » a remis la somme de 2 500 € à l'association, collectée grâce à son initiative « **1 galette des rois achetée = 1 euro reversé** ».

Vous pouvez aider **Mécénat chirurgie Cardiaque** en faisant un don déductible des impôts.

Par ailleurs, les personnes assujetties à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) peuvent aussi bénéficier d'une déduction de 75 % en faisant un don à la **Fondation Caritas** qui finance les projets e-Santé de **Mécénat Chirurgie Cardiaque** et plus particulièrement la formation en cardio-pédiatrie de médecins dans le monde entier.

+Infos : mecenat-cardiaque.org / 01 49 24 02 02 / info@mecenat-cardiaque.org



La pharmacie fait peau neuve

Les médicaments acheminés automatiquement

Après 12 ans d'activité, la pharmacie de Saint-Nom-la-Bretèche a choisi de moderniser ses locaux et de mettre en place une nouvelle organisation robotisée de délivrance des médicaments.

Ainsi, la zone d'accueil a été totalement rénovée et agrandie afin d'améliorer la circulation des clients et faciliter le respect des mesures de distanciation indispensables en cette période de crise sanitaire.



Un robot baptisé « **Victor** » et deux ascenseurs installés en sous-sol permettent l'acheminement automatisé des médicaments jusqu'à l'officine.

Ce système offre à l'équipe composée de quatre docteurs en pharmacie, deux préparateurs et deux étudiants, une plus grande disponibilité pour écouter et conseiller les patients. Une zone de confidentialité a été créée à l'écart.

La pharmacie reste ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30.

Contact : 01 34 62 60 80

Adresse : 5 avenue des Platanes

En bref

Élections Régionales et Départementales

En raison de la crise sanitaire, les élections Régionales et Départementales (ex Cantonales) qui étaient prévues en mars ont été reportées aux **13 et 20 juin 2021**.

Pour notre commune, par ces deux élections, seront désignés :

- Les conseillers régionaux d'Ile-de-France en charge notamment du développement économique, de l'aménagement du territoire, des transports et des aéroports, de la gestion des lycées et de la formation professionnelle...

- Les conseillers départementaux des Yvelines, qui ont pour mission l'aide sociale, dont la protection de l'enfance et le revenu de solidarité active (RSA), les routes départementales, des transports scolaires, la gestion des collèges...

Nouveaux habitants : pour participer à ces deux scrutins, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au **vendredi 7 mai 2021**. Formulaire disponible sur le site www.service-public.fr ou à retirer en mairie.

+Infos : Tél. 01 30 80 07 00

Un jardin éphémère au cœur du village

Dans les prochaines semaines, le service des espaces verts de la mairie va installer, place de l'Europe, entre la boucherie et le fleuriste, un jardin d'agrément d'environ 60 m² sur le thème méditerranéen. Pieds de vigne, olivier, lavande papillon, bambous, cyprès... seront disposés autour d'un bassin de plantes aquatiques. Parallèlement, cinq jardinières hors sol seront implantées face à Carrefour City pour la production de légumes cultivés en permaculture, à l'instar de celles déjà installées dans les écoles et chemin des Petites fées.

Les chevaux sous surveillance

Signature d'un protocole de prévention « Vigilance équidés »

L'été 2020 a été marqué par une mystérieuse vague de mutilations de centaines de chevaux partout en France. Dès septembre, devant l'inquiétude des éleveurs et propriétaires d'équidés, une convention nationale avait été signée entre les forces de l'ordre et les acteurs du monde équestre, afin de prévenir les attaques. Faisant suite à cette convention, la gendarmerie des Yvelines a réagi en créant une synergie avec la filière équestre afin d'améliorer les échanges d'informations.

Ainsi, le 30 décembre dernier, avait lieu à Saint-Nom-la-Bretèche une première nationale : la signature d'un protocole au poste à cheval de la Gendarmerie, en présence de Jean-Jacques Brot, Préfet des Yvelines, Marta de Cidrac, Sénatrice, Béatrice Piron, Députée, Gilles Studnia, notre Maire et des représentants des institutions liées au cheval.

Dans ce cadre, une quinzaine de référents civils se sont portés volontaires sur l'ensemble du département pour relayer toute information utile entre la gendarmerie et le milieu équin. Avec pas moins de 15 000 chevaux et près de 800 propriétaires recensés, les Yvelines représentent le premier département équestre d'Île-de-France.



Du côté de la bibliothèque



De drôles de papillons

Souvent synonymes de contravention, les petits papillons verts qui se posent parfois sur les pare-brises ne sont pas toujours très agréables. Celui que vous avez peut-être trouvé récemment sur le vôtre l'est bien davantage.

Il s'agit d'un poème déposé là par Amélie Gérard, responsable de la bibliothèque municipale, et son équipe de bénévoles qui ont souhaité s'associer à la manifestation nationale *le Printemps des Poètes*, ayant cette année pour thème « *Le désir* ». Cette opération court jusqu'au 29 mars.

Le Rendez-vous des Doudous

Amélie Gérardal donne rendez-vous aux enfants de 0 à 5 ans accompagnés de leurs parents, pour écouter de belles histoires et des comptines. Animation gratuite de 30 minutes. Places limitées. Réservations obligatoires par mail ou téléphone.

Prochains RDV des Doudous : mercredi 14 et samedi 17 avril
mercredi 12 mai 2021, à 10h.

+infos : Bibliothèque municipale, place des Écoliers.
Tél. 01 30 51 31 90 / Courriel : bibliothèque@mairiesnlb.fr
Site web : www.bibsnlb.cassioweb.com

Horaires actuels aménagés :

mardi de 15h à 18h, mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h,
vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 18h, samedi de 10h à 12h30.



Vaccination

Le point sur la situation



Dès l'annonce de l'ouverture d'un centre de vaccination à Crespières faite par le Préfet en février dernier, la Mairie a commencé à établir une liste des habitants qui souhaitent s'y faire vacciner. Chaque référent de quartier a ainsi contacté les personnes de son secteur, âgées de plus de 75 ans et figurant sur les listes électorales (seul moyen de connaître l'âge).

Le jeudi 4 mars dernier, en attendant l'ouverture du centre de Crespières, le Département a permis à notre communauté de communes Gally Mauldre de bénéficier de la venue d'un **VaccYbus** et avec lui de 240 doses du vaccin Pfizer qui ont été réparties entre

les onze communes. Notre village a été doté de 49 doses qui ont été administrées à des patients recommandés par les praticiens de santé suivant deux critères : l'âge avancé et les facteurs de risque de développer une forme grave de la Covid 19.

Le 10 mars, le centre de vaccination de Crespières a enfin ouvert. Bien que situé au cœur de la communauté de communes, c'est un centre national qui n'est pas réservé aux seuls habitants du territoire. Néanmoins pour sa première semaine d'ouverture, il a été convenu que les 450 doses livrées profiteraient uniquement à nos 11 communes. Dans ce cadre, notre village a obtenu 92 doses administrées le jeudi 11 mars. Le public prioritaire étant toujours les personnes âgées de plus de 75 ans, la Mairie a de nouveau eu recours à la liste d'habitants qu'elle avait mise en place pour fixer les rendez-vous.

C'est l'occasion de remercier nos médecins et infirmier(e)s locaux qui se sont proposés pour prêter main forte au centre et lui permettre de fonctionner dans de bonnes conditions, ainsi que les services municipaux de notre commune, notamment le CCAS, le SACA, les services technique et informatique, qui ont réussi à mettre en place le centre de vaccination lié au **VaccYbus** en un temps record !

A savoir : le vaccin Astra Zeneca peut désormais être administré directement en cabinet médical et en pharmacie aux personnes de 50 à 74 ans atteintes de comorbidités (hypertension, diabète....) et aux plus de 75 ans.

Santé

Don du sang

Donner son sang est un acte généreux et solidaire !

**Prochaine collecte à St-Nom-la-Bretèche :
vendredi 26 mars de 14h30 à 19h30
à l'Espace JKM, place Henri Hamel**

**Uniquement sur rendez-vous sur :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr**

Toute personne âgée de 18 à 70 ans, qui pèse plus de 50 kg et qui est reconnue apte suite à un entretien sur place avec un médecin de l'Etablissement Français du Sang (EFS), peut donner son sang. Liste des contre-indications sur le site de l'EFS.

Les hommes peuvent donner jusqu'à 6 fois par an et les femmes jusqu'à 4 fois. Entre deux dons de sang, il faut respecter un délai de 8 semaines minimum.

Pour un premier don, se présenter avec une pièce d'identité. Pour les donateurs réguliers, la carte de donneur est acceptée, ainsi qu'une carte de transport ou une carte vitale.

Toutes les mesures de précaution sont mises en oeuvre lors des collectes de sang avec le port du masque obligatoire pour tous, accompagné de mesures de distanciation et d'hygiène renforcées.

1 HEURE, c'est le temps qu'il faut pour un don de sang !

- 1 Accueil
- 2 Entretien préalable au don
- 3 Prélèvement 7 à 10 min.
- 4 Pause A+

3, c'est le nombre de VIES SAUVÉES avec 1 don de sang.

Hémorragies, accouchements difficiles...
Leucémies, Lymphomes...
Maladies chroniques...

Globules rouges
Plaquettes
Plasma

Zoom sur le périscolaire

Deux équipes d'animateurs dynamiques au service de vos enfants

Les enfants scolarisés à l'école maternelle ou élémentaire de la commune ont accès aux accueils de loisirs périscolaires organisés par la Mairie.

L'accueil de loisirs est un lieu d'épanouissement qui propose aux enfants des activités variées et adaptées à chaque âge. Il leur permet d'affirmer leur personnalité, de découvrir, d'expérimenter et de partager.



Pour un questionnaire sur les programmes scolaires, l'organisation des écoles ou toute autre interrogation relative aux missions d'instruction des équipes enseignantes, les parents peuvent contacter l'enseignant et/ou le directeur d'école.

En revanche, si cela concerne les accueils périscolaires du matin, la pause méridienne, l'étude dirigée (16h30-18h), l'accueil du soir ou encore l'accueil après études (18h-19h), il convient de contacter directement le directeur de l'accueil de loisirs périscolaire ou le service scolaire de la mairie.

Par ailleurs, la commune a mis en place un cahier de liaison numérique *Kid's Care* pour favoriser la communication avec les acteurs de l'école élémentaire.

L'école est un lieu de vie où chaque enfant apprend à être libre et autonome. C'est une mini société dans laquelle il peut s'identifier et c'est aux institutions d'en faire un lieu sécurisé pour qu'il puisse s'y épanouir en toute quiétude.

En cette période sanitaire inédite, les équipes d'animation mettent tout en œuvre pour concilier le bien-être des enfants accueillis et le respect des protocoles sanitaires régulièrement modifiés.

Les objectifs pédagogiques :

Apporter aux enfants un cadre de loisirs, leur assurer la sécurité physique et morale, participer à leur éveil et à leur épanouissement physique, intellectuel et culturel, les aider à s'épanouir au sein d'un groupe, favoriser leur autonomie, les responsabiliser, faire en sorte qu'ils soient acteurs de leurs loisirs, associer les parents, renforcer les liens avec les familles, assurer un accueil de qualité et développer une transversalité avec les différents partenaires éducatifs.

La politique d'aménagement des temps et des activités de l'enfant implique une réflexion globale sur l'équilibre entre temps scolaire et périscolaire. En effet les animateurs interviennent sur les périodes d'activités suivantes :

- Le matin de 7h30 à 8h20 en primaire, (jusqu'à 8h15 en maternelle)
- Le midi de 11h30 à 13h20
- Le soir de 16h30 à 19h.

Les professeurs, placés sous l'autorité de l'inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription de Poissy, interviennent quant à eux sur les temps d'enseignement suivants, y compris lors des récréations :

- Le matin de 8h20 à 11h30
- L'après-midi de 13h20 à 16h30

A chaque étape de la journée de l'élève, il y a donc transfert de responsabilité entre la famille et les équipes éducatives, mais aussi entre le scolaire et le périscolaire.

Lorsqu'il y a un questionnaire d'une famille par rapport à la vie de son enfant au sein de l'établissement, celle-ci peut s'adresser aux différents acteurs concernés.

Pour le périscolaire, un directeur de centre est présent dans chaque école. Il répond et entre en contact avec les familles lorsque celles-ci ont besoin de renseignements.

Contacts :

- Service scolaire et périscolaire de la mairie : 01 30 80 07 08
- Ecole élémentaire : 01 34 62 12 40
- Ecole maternelle : 01 30 51 33 29

Action de prévention

Les gendarmes répondent aux questions des jeunes



Le 25 février dernier, au cours des vacances scolaires, Marc Eloffe, responsable de la structure jeunesse a proposé aux 11-17 ans de venir poser leurs questions aux gendarmes de Bois-d'Arcy et de Saint-Nom-la-Bretèche. Un échange riche et direct axé sur les addictions (alcool, drogue...) et plus largement sur les comportements à risque. Plus d'une vingtaine de jeunes a participé à cette rencontre.

Fresque du climat

Le CMJ planche sur la question du dérèglement climatique



Les 4 février et 4 mars derniers, à l'initiative de Christian Ghez, adjoint au maire en charge de l'environnement et de la participation citoyenne, deux bénévoles de l'association « *La Vitrine du Développement Durable* » sont venues en mairie à la rencontre des membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) pour animer un atelier ludique leur permettant de mieux comprendre les causes et les conséquences du dérèglement climatique et de proposer des solutions concrètes. Une même opération a eu lieu le 9 mars en visioconférence à destination de tous les habitants.

Espace Jeunes

Situé face au centre culturel JKM, place Henri Hamel, l'Espace Jeunes est un lieu d'activités, de découverte, d'expression et de loisirs éducatifs qui s'adresse en priorité aux adolescents de 11 à 17 ans.

Les horaires de la structure ont été adaptés au couvre-feu : ouverture les mercredis et samedis de 13h30 (au lieu de 14h) à 17h30 et le vendredi de 14h à 17h30.

L'Espace Jeunes sera ouvert durant la première semaine des vacances de Pâques, du lundi au samedi de 14h à 18h.

Inscription possible tout au long de l'année.

Cotisation annuelle : 25 €.

Smile !

En cette période étrange où le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics, cela fait un bien fou de revoir des sourires !



Cette fresque murale a été réalisée à l'Espace Jeunes au cours des dernières vacances scolaires, une initiative de Marc Eloffe, responsable de la structure Jeunesse.

A l'Espace Jeunes : on y joue, on y crée, on s'y rencontre, on y échange, on y cuisine, on s'y amuse, on y fête les anniversaires, on y réalise des actions citoyennes... bref, on y est bien !

Contact : Marc Eloffe
jeunesse@mairiesn1b.fr
06 24 02 83 96

Jouons collectif...

Ensemble disons stop aux incivilités

Conduire « juste » un peu trop vite parce qu'on est pressé, se mettre en double file « juste » deux minutes pour aller chercher le pain, laisser son chien faire ses besoins dans un parterre « juste » par inattention...

On peut tous se reconnaître dans ces petits arrangements du quotidien. Mais à l'échelle d'une collectivité, si elle est multipliée par 5 000 (le nombre d'habitants), la petite entorse à la règle prend des proportions difficilement acceptables. Alors pour se reprendre en mains, faisons ensemble le tour des fondements du bien vivre ensemble...

Respectons la limite de vitesse à 30 km/h

30 km/h c'est une vitesse qui permet à tous les modes de transport, notamment autos et vélos, de partager la route et de cohabiter avec plus de sécurité et de sérénité.

Pour inciter à la prudence, des radars pédagogiques, ralentisseurs, feux au mérite ont été positionnés dans le village mais la vraie solution, c'est la conduite « cool » de chacun d'entre nous !

Comment fait-on ? On en prend son parti : en entrant dans le village, on lève le pied, on reste patient, on laisse les piétons traverser.



Attention : des contrôles de vitesse sont réalisés deux fois par semaine environ et sont amenés à se multiplier. En agglomération l'amende forfaitaire s'élève à 135 euros et s'accompagne d'une perte de points sur le permis de conduire.

Stationnons de façon respectueuse

Sur la route on roule, sur le trottoir on marche. Ce dernier n'est pas un espace de stationnement, que ce soit devant chez vous ou ailleurs. Que ce soit pour deux minutes ou plusieurs heures. La raison est simple : si vous bloquez le passage d'un piéton, il est obligé de marcher sur la route et vous le mettez alors en danger.

Quant au stationnement en double file, il est de plus en plus fréquent, parfois même devant une place libre ! Là encore, il nuit à la fluidité de la circulation, déclenche des réactions nerveuses et des dépassements dangereux.

Comment fait-on ? On n'est pas obligé de se garer exactement devant le lieu où l'on se rend. On accepte et prévoit de prendre cinq minutes de plus pour trouver une vraie place de stationnement, quitte à marcher quelques mètres...

Attention : l'amende pour stationnement très gênant s'élève à 135 euros. Face à ce problème grandissant, dont se plaignent de nombreux habitants, des opérations de verbalisation sont désormais organisées régulièrement. Des actions de prévention sont également menées avec information préalable des contrevenants lorsqu'ils sont présents sur place au moment du constat d'infraction.



Restons maîtres de nos animaux

Quand on adopte un chien, on ne le laisse pas faire ses besoins dans son salon. Alors pourquoi le laisser faire sur la voie publique ?

Qu'il s'agisse d'espace bétonné ou enherbé, vous avez le devoir de ramasser systématiquement ses déjections. Aujourd'hui, nos agents des espaces verts se retrouvent fréquemment les mains dedans...

Autre impératif du maître : ne pas laisser son animal divaguer. Autrement dit, l'animal doit toujours se trouver à portée de voix ou à moins de cent mètres.

Comment fait-on ? On s'organise, on part en promenade avec son sachet plastique. Une fois plein, on recherche une corbeille de ville pour le jeter.

Attention : l'amende s'élève à 68 euros. Si le problème persiste, des actions de verbalisation seront mises en place.



Respectons le calme



L'entretien de nos jardins et de nos habitations passe souvent par l'utilisation de machines bruyantes : tondeuses, souffleuses, taille-haies, perceuses...

Comment fait-on ? On respecte la réglementation relative au bruit :

- Pour les particuliers, les travaux dits « bruyants » sont autorisés du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, les jours fériés (sauf dimanche) de 10h à 12h.

- Pour les entreprises, ces travaux sont permis du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 20h, le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30.

Dans les deux cas, ils sont complètement interdits le dimanche.

A noter : les montants des verbalisations ne sont pas versés à la commune. Celle-ci n'a aucun intérêt à verbaliser, si ce n'est à faire respecter les règles.



En résumé, un village apaisé c'est :

- Être patient et bienveillant sur la route : à vélo comme en voiture on respecte le code de la route et les autres utilisateurs.

- Respecter la voie publique : jeter son masque, ses papiers, bouteilles et cannettes dans les poubelles et ses mégots dans les cendriers.

- Déposer les objets encombrants autorisés uniquement lorsqu'une collecte est prévue (se référer au calendrier et à la liste diffusée dans le guide pratique ou sur site web de la mairie).

- Maîtriser et surveiller les agissements de son animal de compagnie. Gardons à l'esprit que de nombreux enfants et adultes ont peur des chiens et que ces derniers ne sont pas admis sur les aires de jeux et terrains de sport.

- Respecter le voisinage.

- Prendre sa part : tailler les arbres et haies mitoyens de l'espace public ou privé, nettoyer son trottoir...





ÉLECTRICITÉ / PLOMBERIE / TRAITEMENT D'EAU

DÉPANNAGE - CRÉATION - RÉNOVATION
CHAUFFAGE - ADOUCISSEUR - MOTORISATION - INTERPHONIE

SAS ALVES

26 ter, avenue des Platanes - 78860 Saint-Nom-La-Bretèche

Tél. : 01 70 72 68 90

Fax : 01 70 72 68 99 mail : contact@alves-sarl.com




label vue
NOUVEAUTÉ
Prise de rendez-vous sur label-vue.fr
Place de l'Europe St-Nom-la-Bretèche
01 34 62 18 75
Du mardi au samedi
de 9h30 à 12h30 - de 14h30 à 19h





ÉVASIONS GOURMANDES
- Boulangerie -
- Pâtisserie -
- Chocolaterie -
Découvrez notre gamme bio
Produits fait-maison • Pain bio
Traiteur pour réception
01 34 62 07 81
1, place de l'Europe • 78860 Saint-Nom-la-Bretèche
Du mercredi au dimanche : 7h-19h45 • Le dimanche fermeture à 19h

PRESSING
Fer Plait

Teinturerie traditionnelle
Blanchisserie personnalisée
Spécialiste pour l'entretien
des Tissus d'ameublement
Tapis, Peaux & Moquette
Service couture et repassage linge

Centre Commercial Le Village - 4, place de l'Europe - 78860 Saint-Nom-la-Bretèche
Tél./Fax : 01 30 80 23 88

Terre-Elec *Installation - Dépannage*

Chauffage - Domotique - Électricité Générale
Interphone - Vidéophone - Alarmes
Automatisme Portail - Climatisation



40, rue de Fontenelle
78160 MARLY-LE-ROI

Tél.: 01 61 30 01 93
terre.elec78@gmail.com

DEVIS GRATUIT

Déchets verts

Les sacs compostables sont de retour !

Des sacs en papier biodégradable sont de nouveau en vente à l'accueil de la mairie au prix de 5 € les 10 sacs.

Quantité limitée.

Règlement uniquement par chèque.

Ces sacs vous permettent d'évacuer lors des collectes, vos déchets végétaux issus des tontes, tailles, ramassages des feuilles, entretien des massifs...

Attention, n'y mettez aucune pierre qui pourrait endommager le broyeur nécessaire au compostage.

La collecte des déchets végétaux a repris son rythme hebdomadaire.



Objets encombrants

Les prochaines collectes des objets encombrants sont prévues, selon votre secteur d'habitation :

- **Judi 8 avril** (secteur vert)
- **Judi 15 avril** (secteur bleu)
- **Judi 20 mai** (secteur rouge)

Sont concernés tous les objets volumineux sauif pneus, tuiles, gravats, placo, pots de peinture (même vides), réfrigérateurs, matériel informatique, téléviseurs, batteries, bouteilles de gaz...

Les objets encombrants sont à déposer sur le trottoir, en soirée, la veille de la collecte.



Elagage

La campagne 2021 a débuté

Courant février, la commune a fait procéder au diagnostic et à l'élagage des 104 platanes qui bordent l'avenue du même nom. Cette opération a lieu tous les sept ans environ.

Par ailleurs, 50 érables champêtres et 28 tilleuls situés chemin de l'Abreuvoir, route de Sainte-Gemme et à proximité de l'église sont chaque année taillés en « rideau » afin de permettre la libre circulation des véhicules hauts.

Enfin, au buisson Sainte-Anne et avenue du Pays de Galie, 70 arbres (érables, tilleuls et chênes) vont faire l'objet d'une taille de formation dans les mois à venir.

Ecobus

Pour collecter vos déchets ménagers spéciaux (DMS) et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), l'Ecobus stationnera sur le parking de la place de l'Europe, **mercredi 7 avril 2021** de 9h à 12h. Exemples de DMS : peintures, colles, vernis, solvants, produits phytosanitaires, pesticides, produits d'entretien dangereux, cartouches d'encre, piles, batteries, ampoules, tubes néon, huiles et filtres à huile...

+Infos : 01 30 07 67 73 (Sepur).

Plaques de rues

Renouvellement

Pas moins de 48 plaques de rues ont été récemment installées par le service voirie de la mairie en remplacement d'anciennes plaques très altérées par le temps. Ces nouvelles plaques concernent 25 voies communales. Elles sont en fonte moulée, peintes à chaud, et indiquent de façon plus lisible le nom de la rue en relief ainsi que le blason.



Gravats

Une benne sera mise à disposition, chemin des Cochons, **samedi 27 mars 2021**, de 9h à 13h pour le dépôt de gravats, à l'exception du plâtre et des matériaux amiantés.

Pour y accéder, vous devez au préalable vous inscrire en mairie.

Rappel : les Nonnais-bretêchois ont désormais accès à une déchetterie. Modalités sur le site de la mairie : www.saint-nom-la-breteche.fr

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)

Synthèse du ROB présenté en Conseil municipal le 26 janvier 2021

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un document obligatoire que doit éditer toute commune de plus de 3 500 habitants. Il permet de présenter, en Conseil municipal, la politique d'investissements pour les années à venir et de faire comprendre comment la municipalité entend répondre aux prévisions et objectifs qu'elle s'est fixés.

Le fonctionnement d'une collectivité étant assez stable d'une année sur l'autre, à périmètre équivalent, ce sont dans les budgets d'investissement que se manifestent les orientations prises. C'est donc la capacité d'investir qui est largement déterminante pour les orientations budgétaires.

La présentation du ROB, dont l'articulation est précisée par les textes, précède toujours celle du budget de l'année, qui doit avoir lieu dans les deux mois suivants.

1/ Contexte économique national

La situation économique est globalement moins préoccupante que ce que l'on aurait pu craindre, mais recouvre en fait des situations très contrastées :

- Baisse du PIB : -9 % sur 2020 (contre -11 % attendu sur l'année, prévision de Bercy en juin 2020). La consommation des ménages a moins baissé que le PIB, à l'inverse des exportations, et l'épargne a progressé de 89 milliards.
- Pouvoir d'achat en baisse de « seulement » 0,3 % grâce aux différentes mesures de soutien.
- Perte de 600 000 emplois salariés, dont 1/3 dans des activités qui ne représentent que 13 % de l'emploi salarié (transport, aéronautique, hôtellerie, restauration, culture). Inversement, certains secteurs se portent mieux qu'avant la crise : industrie pharmaceutique, services d'information, commerces de détail.
- Taux de chômage estimé à 8 % fin 2020 soit équivalent à celui de fin 2019 grâce à une relance dans la construction et l'industrie, et à la création de 850 000 entreprises en 2020 (+ 4 % qu'en 2019). 40 % de faillites en moins vs 2019, grâce aux aides de l'État.
- La dette de l'État va passer de 100 % du PIB à 120 %, comme pressenti dès le début de la crise.
- En 2021, suivant le scénario retenu, le taux de chômage pourrait atteindre 10 à 12 % et le PIB varier de -1 à +7 %.

2/ Contexte local

Au niveau de notre population :

- Population de cadres supérieurs de grandes sociétés, sans doute moins affectés par la crise, avec possibilité importante de télétravailler.
- Population de retraités aisés peu affectée dans ses revenus (dans un premier temps ?).
- Population qui a rajeuni avec des effectifs scolarisés en augmentation.

Au niveau de nos infrastructures :

- Arrivée du Tram 13 (Liaison Saint-Germain-en-Laye à Saint-Cyr-l'École) à compter de 2022.
- Infrastructures sportives et culturelles de bonne qualité et patrimoine en bon état d'entretien.

• Endettement municipal faible, gestion raisonnable permettant de poursuivre les investissements prévus, capacité d'emprunt préservée.

• Avec la suppression annoncée de la taxe d'habitation pour tous, notre latitude d'ajustement des impôts locaux est désormais limitée à la taxe foncière uniquement (loi de finance 2020).

3/ Les résultats financiers et les orientations budgétaires :

I) Résultats provisoires au 31/12/2020 hors reste à réaliser :

- Investissements : - 99 680 €
- Fonctionnement : + 645 010 €

Ces résultats seront naturellement reportés dans le budget 2021.

II) **Autofinancement** : il représente l'excédent de recettes réelles de fonc-



tionnement (c'est-à-dire hors recettes relevant seulement d'écritures comptables) par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. Il est en quelque sorte le reflet de la bonne gestion financière de la commune. Pour 2021, toutes choses égales par ailleurs, l'auto-financement prévu est de 615 000 €. Il constituera une part non négligeable du financement des investissements.

III) Investissements : les grands projets annoncés dans notre programme commencent à être mis en œuvre.

Si les financements sur les trois années à venir sont à peu près couverts, il est vraisemblable qu'il nous faudra aussi faire appel aux différents leviers à notre disposition : emprunt, révision de la taxe foncière, revue du cahier des charges des autres projets (restructuration de JKM, restauration de l'église...)

IV) Endettement : notre niveau d'endettement à fin 2020 est faible : 366 € /habitant (moyenne nationale de la strate : 723 €/habitant). Malgré l'emprunt de 1 M€ déjà négocié et à appeler en 2021, notre capacité à rechercher un nouvel emprunt dans quelques années est donc intacte.

Projection budgétaire d'investissement sur 3 ans

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
MAINTIEN DE L'EXISTANT			
Voirie, bâtiments, espaces verts	1 118 000	700 000	700 000
NOUVEAUX PROJETS			
Charles de Gaulle (solde)	200 000		
Extension de la crèche	130 000	900 000	
Rue Guitel (travaux de voirie et d'enfouissement)	480 000		
Isolation thermique écoles		250 000	
Terrain multisports	57 000		
Restructuration Espace JKM		150 000	1 000 000
Terrain de foot		1 100 000	
Route de Sainte-Gemme		100 000	500 000
Annuité Emprunt	210 000	210 000	210 000
Restes à réaliser (RAR)	499 000		
Total des dépenses	2 694 000	3 410 000	2 410 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
Résultat antérieur cumulé N-1	645 000		
Autofinancement	615 000	700 000	700 000
FCTVA (récup. TVA), amortissement	640 000	730 000	730 000
Emprunt	1 000 000		
Subventions (estimation)	73 000	790 000	1 000 000
Restes à réaliser (RAR)	401 000		
Total des recettes	3 374 000	2 220 000	2 430 000

Intercommunalité

Principales décisions prises en conseils communautaires

- **Conseil du 3 février :** vote du maintien du SCoT, entré en vigueur en 2015, sans révision. Pour rappel le SCoT, ou Schéma de cohérence territoriale, établit un projet de territoire clair dans lequel les communes doivent inscrire leurs actions en matière d'aménagement : consommation d'espace et construction de logements, protection de la biodiversité, dynamique agricole, implantation de nouvelles activités économiques...

Le code de l'urbanisme impose de réaliser un bilan six ans après l'approbation du SCoT pour envisager si besoin une révision qui peut être partielle ou complète.

Compte tenu de l'analyse positive réalisée par le cabinet d'étude, le conseil a décidé de maintenir le SCoT actuel en vigueur. Le bilan complet est consultable sur le site : www.cc-gallymauldre.fr

- **Conseil du 3 mars :** présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires. Il donnera lieu au vote du budget lors du conseil du 3 avril.

Aides aux commerces

De nouveaux soutiens pour le commerce et l'économie locaux

En mai 2020, le Département avait voté un premier dispositif d'aide d'urgence en faveur des commerçants. Les intercommunalités et communes qui s'associaient à la démarche pouvaient faire bénéficier leurs commerçants et artisans d'une aide au paiement de leurs échéances immobilières. Notre commune a ainsi traité les dossiers de treize commerçants locaux pour un montant d'un peu plus de 63 000 euros.

Suite au second confinement, une deuxième phase du dispositif a été votée vendredi 5 février par le Conseil départemental. De nouveau la commune est partenaire du Département et traite actuellement les dossiers déposés. Par ailleurs, suite à une décision prise lors du conseil communautaire du 3 novembre 2020, un chargé de mission développement économique et commerce de proximité vient d'être recruté par notre communauté de communes. Il devrait permettre de mettre en place des synergies entre communes et pourra aussi aider chaque commune dans ses projets particuliers.

Innovation

UV Boosting

Un traitement ultraviolet pour limiter les pesticides dans les vignobles

Réduire les pesticides dans les vignes, mais aussi les productions de fraises et de pommes, c'est l'objectif que s'est fixé **UV Boosting**, une jeune start-up installée à la ferme horticole Théart (groupe **Fermes de Gally**) située chemin des 40 Arpents.

Cette entreprise née en 2016 à Avignon (Vaucluse), a bénéficié d'une aide de 240 000 € de la Région Ile-de-France pour s'installer dans les Yvelines. Baptiste Rouesné, son directeur, a choisi le site de la ferme Théart qui accueille déjà plusieurs start-up œuvrant pour l'agriculture de demain.

Sur 1000 m², **UV Boosting** peut réaliser des tests grandeur nature sous serre, produire et commercialiser son invention dénommée **Hélios** (dieu grec du soleil).

Il s'agit de panneaux dotés de lampes ultra-violettes C qui, par une exposition contrôlée, permettent aux plantes de produire de l'acide salicylique, une hormone végétale naturelle agissant contre les pathogènes.

+Infos : www.uvboosting.com



Visite des installations d'UV Boosting le 26 janvier dernier, en présence d'Alexandra Dublanche, Vice-présidente de la Région, Anne Père-Brillaut et Anne Messier, Conseillères régionales et Gilles Studnia, notre Maire.

Hors cadre Cycles & Style

Vente, location et réparation de cycles

Frédéric, Bruno et Paul sont trois amis qui pratiquent ensemble la randonnée VTT en forêt de Marly depuis des années. Ils se sont associés pour créer **Hors cadre Cycles & Style**, au 3 rue Michel Pérot, entre la place de l'Europe et les écoles, et ainsi partager leur passion du vélo avec le plus grand nombre.



Ce magasin propose à la vente ou à la location longue durée une grande gamme de cycles de qualité, majoritairement électriques. Une trentaine de modèles y sont exposés pour vous aider dans votre choix, que ce soit pour un usage urbain, familial ou sportif : vélo de ville, VTC, VTT, vélo cargo, pour enfants...

Parmi les marques présentées, principalement de fabrications européennes, citons **Focus** (Allemagne), **BH** (Espagne) ou encore **Cavale** (France) qui a conçu un vélo néo-rétro électrique au look vintage épuré et très léger fabriqué pour vous sur mesure !

Hors cadre Cycles & Style dispose également d'un atelier de réparation pour l'entretien de votre vélo, quels que soient sa marque et son état. Vous pouvez aussi le faire graver afin de le protéger du vol.

N'hésitez pas à pousser la porte de ce nouvel établissement, royaume de la bicyclette contemporaine, et à échanger avec ces passionnés qui vous proposeront des initiations gratuites certains samedis sur rendez-vous.

Contact : 01 30 51 06 15 / contact@cycleshorscadre.com **+Infos :** www.cycleshorscadre.com

Bon à savoir : la Région Ile-de-France accorde actuellement une subvention pouvant s'élever à 50 % du prix d'achat d'un vélo à assistance électrique + accessoires, dans la limite de 500 €. **+Infos** sur www.iledefrance-mobilites.fr.

Syla bâtiment

Une entreprise générale du bâtiment à votre service



Sébastien Zarrinabady s'est installé récemment dans la commune, et avec lui son entreprise de maçonnerie générale qu'il a créée en 2018 à la Celle-Saint-Cloud.

Basée désormais 12 allée Jeanne de Gondi, cette société du BTP propose ses services pour tout type de travaux de construction : maçonnerie, gros oeuvre, terrassement, aménagements

intérieurs et de combles, isolation, placo, peinture, carrelage, électricité, plomberie, installation de terrasses, vérandas... Certification en cours RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). N'hésitez pas à solliciter un rendez-vous pour estimer le coût de votre projet : devis gratuit sous 48h.

A son actif, la société **Syla** a participé en 2019 à un chantier plutôt insolite : la réhabilitation de l'austère prison de Fontainebleau en 22 appartements modernes et confortables pour étudiants. Ce bâtiment chargé d'histoire est aujourd'hui classé aux monuments historiques.

+Infos : www.syla.com / Tél. 06 38 67 98 12 / courriel : szarrinabady@syla-bat.com

LiveHome360

La visite virtuelle accessible à tous... suivez le guide !

Installés depuis trois ans dans la commune de Saint-Nom-la-Bretèche, Amaury et Astrid de Beaumont ont fondé **LiveHome360**, une société spécialisée dans la création de visites virtuelles et l'accompagnement à distance.

Forts d'une technologie développée depuis plus de 10 ans, ils proposent des solutions digitales et immersives :

- Visites virtuelles immobilières pour particuliers ou agences,
- Visites virtuelles de magasins, hôtels, restaurants, lieux de réception,
- Expositions virtuelles,
- Portes ouvertes virtuelles
- Prises de vues aériennes par drone 4K.

Le but d'une visite virtuelle est de permettre à une personne de se projeter dans un espace, en visionnant simplement une reproduction faite grâce à la compilation d'images à 360°. Celle-ci peut être dynamisée et enrichie par l'intégration de contenus. Ce procédé peut être fidèle à la réalité ou amélioré selon les besoins, via le « Home Staging virtuel ». **LiveHome360** a récemment réalisé la présentation de la boutique **Foudafrique** située 26^{bis} avenue des Platanes.

L'utilisation de la réalité virtuelle pour mettre en valeur un bâtiment, un magasin ou pour présenter un lieu, est devenue de nos jours un outil incontournable.

+Infos : www.livehome360.fr / Tél. 07 64 07 23 06 / courriel : contact@livehome360.fr



Nathalie Yuksel

Sophrologue,
hypnothérapeute

En complément des visites à domicile qu'elle pratique depuis 2017, Nathalie Yuksel a ouvert son cabinet au 54 allée de la Forêt de Marly.

Contact : 06 61 02 86 46

nathalieyuksel sophrologue.com

Ioana Partenie

Coach de vie
Thérapies brèves



Ioana Partenie habite notre village depuis plus de 15 ans. Au fil du temps, elle s'est formée à différentes techniques d'accompagnement et de

développement personnel. Coach de vie, praticienne en hypnose, équilibrage énergétique ou art-thérapie, elle pratique des thérapies brèves, dynamiques et participatives, orientées solution.

Ioana vous accompagne dans la gestion de vos émotions, stress, addictions, pour retrouver confiance en vous, faire un deuil, vous préparer à un examen, un entretien professionnel, un départ en retraite, améliorer la qualité de votre sommeil, vaincre vos angoisses ou phobies.

Forte de son expérience, Ioana a mis au point sa propre méthode d'accompagnement thérapeutique qui vise à remonter à l'origine du problème, afin de retrouver un équilibre émotionnel et physique. Ce processus de guérison s'adresse autant aux adultes qu'aux enfants.

Au vu de la situation actuelle, les séances peuvent se faire soit en ligne, soit au domicile du client.

+Infos : Tél. 06 01 97 11 30

ioana.hypnocoach@gmail.com

www.hypnocoach-holistique.com

Lancement de projets et solidarité : l'équipe est active !

Plusieurs projets structurants avancent à bonne allure. Pour le terrain multisports, la visite de terrains existants aux alentours, la rencontre avec différents prestataires, la demande de subventions sont autant d'actions engagées qui permettent d'envisager une finalisation cet été. Pour l'extension de la crèche, l'appel d'offres en vue de trouver un maître d'œuvre a été lancé. Quant aux enfouissements rue Guitel, les enquêtes riveraines ont débuté ainsi que le contrôle de conformité des raccordements.

En vue d'améliorer le quotidien, d'autres actions sont en cours :

- réaménagement/réfection des parkings de l'église et du cimetière avec notamment une place handicapés supplémentaire et la mise en place d'une zone bleue (sur la partie côté église) pour le premier,
- création d'un rond-point à l'entrée Nord du village (côté Saint-Germain-en-Laye),
- création d'une mise en scène végétale en partie centrale de la place de l'Europe, à partir d'avril prochain et jusqu'au mois d'octobre.

Les référents de quartiers sont désormais en place et ont été mis à contribution dans le cadre de la vaccination. En se basant sur les listes électorales, renseignées sur les âges, chacun a contacté les seniors de + de 75 ans de son secteur afin d'établir une liste d'habitants éligibles prioritaires souhaitant bénéficier de l'un des vaccins à ARN messenger. Les plus vulnérables d'entre eux (très âgés et/ou atteints d'affections de longue durée) ont bénéficié d'injections dans le cadre du Vaccybus le 4 mars dernier. Si vous n'avez pas été contacté ou ne connaissez pas votre référent de quartier, n'hésitez pas à nous le signaler sur k.dubois@mairiesnlb.fr. Nous vous transmettrons ses coordonnées.

Enfin plusieurs comités consultatifs ont tenu leurs premières réunions en visio-conférence et les autres vont suivre ! Espérons pouvoir de nouveau tenir ces réunions en présentiel dans les mois à venir... Portez-vous bien !

Liste majoritaire « Un Village en Mouvement »

Espoirs printaniers

Espoir d'une amélioration de la situation sanitaire - Le vaccin surgit comme une bouffée d'oxygène. Sous l'impulsion de notre Communauté de Communes Gally-Mauldre, un centre de vaccination ouvre à Crespières. En attendant, le respect des règles sanitaires reste essentiel pour se protéger du virus, et la bienveillance doit primer dans notre village.

Espoir d'un rebond de la conjoncture économique - Nos entreprises et commerces continuent de souffrir de la crise et s'adaptent pour tenter de conserver une activité suffisante. Solidaires depuis de longs mois, nous devons continuer à acheter chez nos commerçants, promouvoir dans nos réseaux les offres de restauration à emporter ou livrer... De notre côté, nous tentons de pousser d'autres actions auprès de la majorité. N'hésitez pas à contribuer au débat via notre site www.ensemblepoursaintnom.fr. Merci à tous ceux qui nous ont déjà envoyé leurs idées.

Espoir d'un village qui évolue avec et pour ses habitants - Saint-Nom-la-Bretèche demeure une commune très attractive, en témoigne le dynamisme sur le marché de l'immobilier, avec l'arrivée de nombreuses jeunes familles. Cependant, cette année encore, les nouveaux habitants, faute de place en garderie, ne trouvent pas de solution pour leurs enfants : il faut y remédier ! A contrario le rapport d'orientation budgétaire présenté lors du dernier Conseil Municipal intègre dans son plan d'investissement bon nombre de nos projets de campagne, notamment en faveur de la jeunesse, preuve du bien fondé de nos idées : réfection du terrain de foot et multisports, isolation thermique des écoles, extension de la crèche, restructuration de l'espace culturel JKM. Nous nous réjouissons de contribuer à « faire bouger les lignes ».

Espoir d'une démocratie locale plus... participative - Les comités consultatifs, tant demandés, ont enfin été lancés ! Deux d'entre eux ont été organisés en visioconférence. Nous restons attentifs à ce que les bonnes idées déjà émises débouchent sur des décisions et des actions concrètes et ambitieuses. Espérons-le. Ensemble, nous sommes plus forts.

Les élus et les membres du collectif « Ensemble pour Saint-Nom-la-Bretèche » J-Ph. ANTOINE, N. ZENOU, J. FENAILLON, S. LAFEUILLADE

UN FREMISSEMENT DE REVEIL POUR LA BELLE ENDORMIE ?

Lors de ses vœux 2021 à la population, le Maire, Gilles Studnia nous a fait un rapide bilan de la difficile année écoulée ainsi que de ses projets pour l'année à venir. Nous nous réjouissons vraiment de la création d'un terrain multisports, projet qui devient l'investissement numéro 1 pour 2021. Cet équipement n'avait malheureusement pas vu le jour lors de la mandature précédente alors qu'il avait été acté et provisionné. Il aurait pourtant été bien utile pendant cette période de confinement lorsque l'on ne pouvait aller à plus d'un kilomètre de son domicile et surtout avec la fermeture des salles de sport qui dure depuis des mois. Mais il faudrait aller encore plus loin avec la création d'un Street Work Out, espace forme pour les ados, un cours de paddle-tennis, un parcours santé digne de ce nom à JKM et dans la forêt de Marly. Les investissements nécessaires restent limités par rapport aux bénéfices que nous pourrions tous en tirer. Le sport est un excellent remède pour le maintien en bonne condition physique, toutes générations confondues et pour garantir la santé mentale de tous. Nous attendons donc avec impatience l'annonce de la tenue de la première commission municipale «sports», après un an de mandat, pour co-construire cette nouvelle offre sportive. Nous sommes aussi très heureux de la reprise, lors des vœux, d'un des projets phares de notre programme avec l'embellissement des ronds-points aux 4 entrées de notre village. Nous avons proposé que ce projet soit soumis à une consultation citoyenne auprès des Nonnais-Bretéchois. Nous lançons donc un appel à idées sur notre page Facebook, pour que chacun et chacune puisse partager ses envies. Et nous serons heureux ensuite de proposer ces projets lors d'un prochain conseil municipal. Cependant, ces initiatives ne sont malheureusement qu'un frémissement de réveil. 2021 sera marquée par le lancement de nombreuses études (pour l'extension de la crèche, la réfection du terrain de Football ou encore la rénovation de JKM) mais peu d'actions concrètes. Il est dommage d'avoir autant attendu pour lancer ces études et ne pas en avoir anticipé sur 2020. Car à ce rythme-là, les projets annoncés et attendus depuis longtemps ne verront malheureusement pas le jour avant 2 ou 3 ans au mieux ! *Soyez prudents et protégez-vous bien. @ très vite sur la page Facebook de «J'aime Saint-Nom».*

Eric Frommweiler et Stéphanie Noguès, Conseillers Municipaux et toute l'Equipe « J'aime Saint-Nom ».



**MATTHIEU
FRUCHARD**

SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



WWW.IMMOBILIER78.COM



07 66 55 64 02

AGENT COMMERCIAL EN IMMOBILIER RSAC 877 570 895 - KW CARDINAL 18 RUE SAINT-VINCENT - 78 100 ST-GERMAIN-EN-LAYE

**LES FERMES
DE GALLY**



LE MARCHÉ • L'ÉPICERIE • LE CAFÉ

3 UNIVERS SOUS LE MÊME TOIT
POUR FAIRE SES COURSES COMME NULLE PART AILLEURS



Le Marché, L'Épicerie

Du lundi au samedi de 9h à 20h
et le dimanche de 10h à 19h
gallyfeucherolles@gally.com
01 30 54 54 54

Le Café

Tous les jours de 10h à 18h
cafe@gallyfeucherolles@gally.com
01 30 54 60 60

20 rue des Petits Prés - 78810 Feucherolles

lesfermesdegally.com

MILLON

Maison de ventes aux enchères depuis 1928

FAITES ESTIMER ET VENDEZ VOS TRÉSORS AUX ENCHÈRES !

Pour vous renseigner gratuitement sur la valeur de vos objets d'art, en attendant de pouvoir vous recevoir au Pavillon Henri IV à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, Camille DUTOT vous propose des permanences, au 28, rue de Paris au PORT-MARLY ou à VILLENES-SUR-SEINE (sur rendez-vous), elle reste à votre disposition pour des visites à votre domicile dans l'ensemble des Yvelines, après un 1^{er} avis sur photos.



Cartel et console
Adjugé 10 000€



Bague en platine - Adjugé 46 500€



Lafite-Rothschild 1945
Adjugé 30 000€



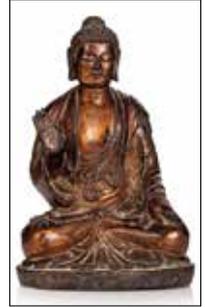
Émile DECKERS
Adjugé 10 000€



Vacheron Constantin
Adjugé 6 000€



Aurei - Dynastie des Antonins
Adjugé 38 000€



Chine, dynastie Tang
Adjugé 131 000€

BIJOUX - OR - PIÈCES DE MONNAIE - TIMBRES POSTE - DESSINS - ARGENTERIE - SCULPTURES - ART D'ASIE - ART D'ISLAM
ART RUSSE - TABLEAUX ANCIENS, MODERNES ET CONTEMPORAINS - VINS - ART DÉCO - ART NOUVEAU - OBJETS DE COLLECTION



Contact

M^{me} Camille DUTOT
Expert en objets d'art
06 89 51 29 82

LES OBJETS ESTIMÉS POURRONT
ÊTRE VENDUS AUX ENCHÈRES
À L'HÔTEL DROUOT

Informations

www.millon.com
cdutot@millon.com
Facebook - Instagram

MILLON TROCADERO - 5, avenue d'Eylau - 75116 Paris - 01 48 00 94 26 - www.millon.com - OVV - n°2002-379

stéphane
plaza
immobilier



VENTE / LOCATION / GESTION LOCATIVE

☎ 01 30 69 70 37

Nous connaissons Saint-Nom-la-Bretèche pour y vivre quotidiennement
Notre proximité avec le marché local est un atout



Nous prenons le temps de vous rencontrer
Notre méthode est fondée sur l'écoute et la bienveillance



Estimez en toute liberté
Nos estimations sont gratuites et sans aucun engagement de votre part



SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



“Nous sommes prêts pour tous vos projets !”



Et si nous parlions de vos projets ?



46 rue Charles de Gaulle
78860 Saint-Nom-la-Bretèche
Du lundi au samedi

SaintNomLaBretèche@stephaneplazaimmobilier.com • www.StephanePlazaImmobilier.com